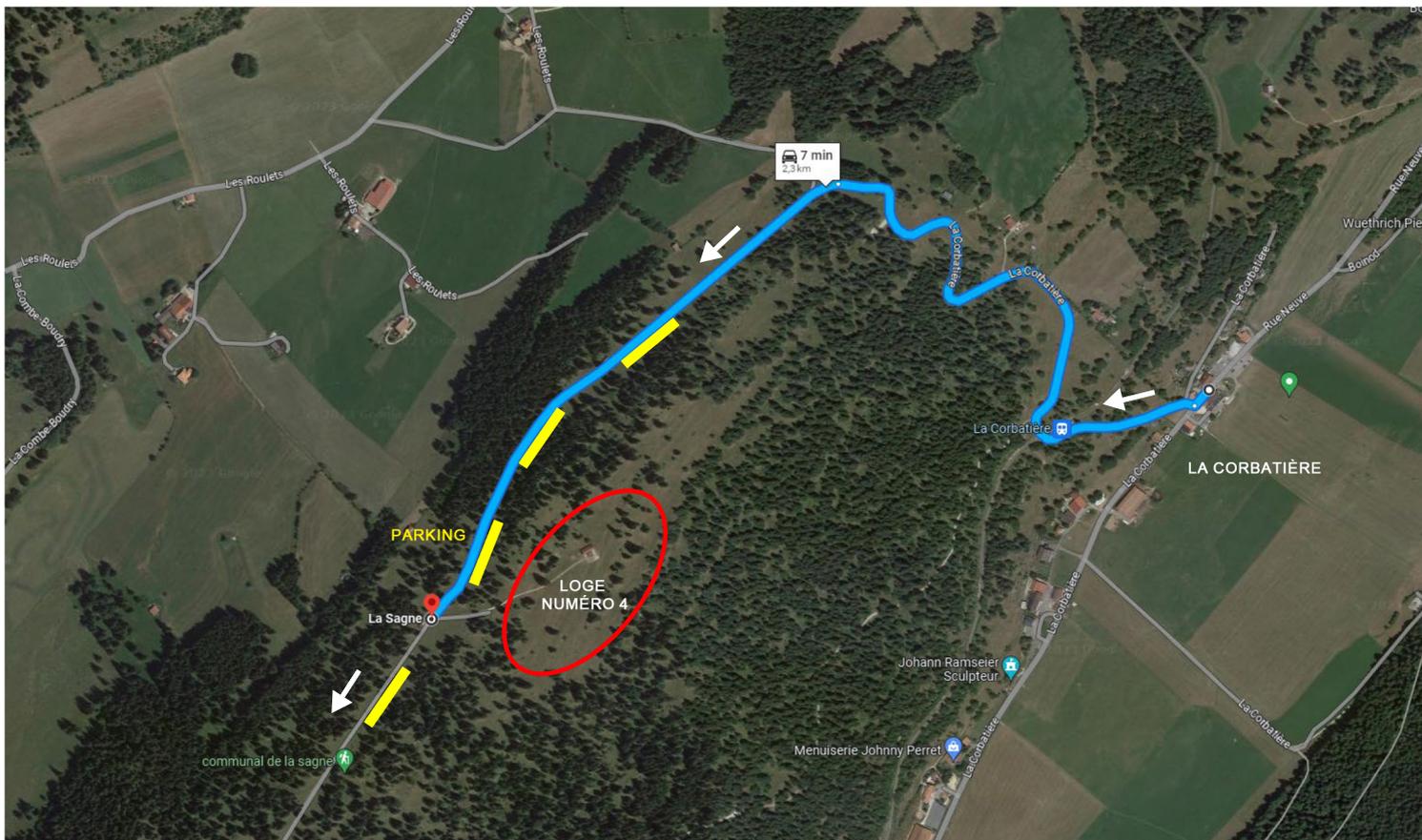


PLAN D'ACCÈS AU SITE DE LA TORRÉE CANTONALE COMMUNAL DE LA SAGNE - LOGE NUMÉRO 4



ENTRÉE OBLIGATOIRE PAR LA CORBATIÈRE. ZONES DE PARCAGE LE LONG DE LA ROUTE AVANT ET APRÈS L'EMBRANCHEMENT MENANT À LA LOGE NUMÉRO 4, UNIQUEMENT SUR PRÉSENTATION DU BILLET AVEC QR CODE